Moteurs, Tracteurs et Automobiles

Hommage et reconnaissance

Nous croyons devoir suspendre aujourd'hui, une fois n'est pas coutume, notre causerie hebdomadaire, afin de nous acquitter d'un devoir que nous considérons comme impérieux. b'en que fort agréable à remplir. (Puissions-nous n'en avoir iamais d'autres.)

C'est de reconnaître, au nom des automobilistes de la campagne en particulier, et au nom de tous les ruraux, la protection évidente que le Sacré-Cœur, et Saint-Christophe, sans doute, ont bien voulu accorder aux milliers d'automobilistes qui ont visité Québec au cours du dernier Congrès Eucharistique.

A cette occasion, des milliers d'automobiles ont sillonné les routes qui mènent à la vieille capitale, puis ont encombré ses rues, souvent étroites, où à un moment donné circulaient cent mille personnes de tout âge. Or nonobstant cette affluence inouie de peuple et de véhicules, aucun accident se s'est produit au cours du Congrès.

La protection d'en Haut est manifeste.

Hommage et reconnaissance au Sacré-Cœur!

Remerciements à St-Christophe, patron et protecteur des

CHAUFFEUR.

Ne détruisons pas notre gibier

LA LOI DE LA CHASSE

§ 2.—Des prohibitions

1.—Orignal, Caribou et Chevreuil.

2310. Il est défendu

1. De chasser, tuer ou prendre l'orignal dans tous les comtés situés au nord du fleuve St-Laurent, entre le premier jour de janvier d'une année et le dixième jour de septembre de la même année, et, dans tous les comtés situés au sud du fleuve St-Laurent, entre le premier jour de janvier d'une de janvier de janvier de janvier d'une de janvier d'une de janvier d'une de janvier d'une de janvier de janvier de janvier de janvier de janvier de janvier d'une de janvier de

chevreuil, sous peine d'une maende de pas moins de \$40.00 et de pas plus de \$50.00, par infraction. Mais il est permis de

chasser, tuer ou prendre ainsi le chevreui (red deer) depuis le premier novembre usqu'au dix novembre de chaque année inclusivement.

Personne ne doit permettre qu'un chien lui appartenant ou dont il a le soin ou la garde, habitué à chasser ou à courir le chevreuil, erre, chasse ou court dans les localités où il y a du chevreuil, entre le dix novembre d'une année et le premier novembre de l'année suivante, sous peine d'une amende de \$5.00 au moins et de \$25.00 au plus. Toute personne peut tuer, sans encourir aucune responsabilité,

les comtés situés au sud du fleuve St-Laurent, entre le premier jour de janvier d'une année et le vingtième jour de septembre de même année, sous peine d'une amende de pas moins de \$50.00 et de pas plus de \$100.00, par tête;

2. De chasser, tuer ou prendre le chevreuil, entre le premier jour de décembre d'une année et le premier jour de septembre d'une année et le premier jour de décembre d'une année et le premier jour de septembre de l'année suivante, sous peine d'une amende de pas moins de \$40.00 et de pas plus de \$50.00 par tête, en sus de la pénalité ordinaire pour la chasse ou la prise de ces animaux en temps 2. De chasser, tuer ou prendre le chevreuil, entre le premier jour de septembre d'une année et le premier jour de septembre de l'année suivante, sous peine d'une amende de pas moins de \$50.00 et de pas plus de \$100.00 par tête;

De chasser, tuer ou prendre le caribou, entre le premier jour de janvier d'une année et le vingtième jour de septembre bre de la même année, sous peine d'une amende de pas moins de \$50.00 et de pas plus de \$70.00, par tête;

3. De se servir de chiens pour chasser, tuer ou prendre, en quelquarts, c'est-à-dire les petits, jusqu'à l'âge d'un an, des animaux mentionnés dans les paragraphe 1 et 2 du présent article sons peine d'une amende de pas moins de chevreuil, sous peine d'une maende de pas moins de \$20.00 et de pas plus de \$50.00 par tête:

paragraphe I et 2 du présent article sons peine d'une amende de pas moins de \$20.00 et de pas plus de \$50.00 par tête;

6. De chasser, tuer ou prendre, en qu'el-que temps que ce soit, la femelle de l'ori-

IL PENSAIT NE PLUS **POUVOIR MARCHER** "Fruit-a-tives" chassa le

Rhumatisme.

Le Médicament à Base de Fruits est Merveilleux.

On croit le rhumatisme incurable. Les bonnes gens disent: "Si vous l'avez une fois, vous l'aurez le restant de votre vie."

une fols, vous l'aurez le restant de votre vie."

Pourtant Monsieur Lorenzo Leduc, 3 rue Ottawa, Hull, Qué. fut débarrassé du rhumatisme par les "Fruit-a-tives".

Il déclare: "Je souffris pendant un an du rhumatisme et pendant cinq mois je dus garder le lit. Les médecins et les remèdes ordinaires ne me firent aucun bien. Un jour, je vis l'annonce des "Fruit-a-tives" et combien ce médicament était efficace. C'est ainsi que je décidai d'en faire l'essai. Immédiatement je ressentis un grand soulagement. Bientôt je pouvais marcher et peu après j'étais parfaitement remis sur pied."

50c la botte, 6 pour \$2.50, botte d'essai 25c. Chez les marchands ou de Fruit-a-tives Limitée, Ottawa, Ont. et Ogdensburg, N. Y.

Ogdensburg, N. Y.

gnal, sous peine d'une amende de pas moins de \$100.00 et de pas plus de \$200.00 par tête;
7. En tout temps de l'année, de se ser-

vir de cordes, collets, fosses, ressorts, filets, trappes de quelques espèces que ce soit, lumière à projection (jack light) ou autres lumières artificielles, pour chasser, tuer ou prendre l'orignal, le caribou ou le chevreuil, et de placer, construire, ériger ou tendre, entièrement ou partiellement un engin quelconque pour cet objet, sous paire d'une amende de per moire de cent peine d'une amende de pas moins de cent dollars et de pas plus de deux cents dollars,

pour chaque infraction.

La possession par toute personne, d'une lumière à projection (jack light) ou autres lumières artificielles, avec un fusil ou autre engin de chasse dans les localités où il y a du chevreuil, de l'orignal ou du caribou, est une preuve prima facie qu'elle a chassé ou qu'elle a l'intention de chasser avec l'aide de la dite lumière, et il incombe à cette personne de prouver qu'elle n'avait aucune intention d'enfreindre les dispositions de la loi. tions de la loi.

Outre les peines édictées dans les cas ci-dessus prévus, le gibier tué en contravention aux dispositions du présent article est saisi par tout garde-chasse et déclaré confisqué, par un juge de paix, au profit de la couronne.

2311. 1o. Nul ne peut chasser, tuer ou 231. 10. Nul ne peut chasser, tuer ou prendre vivants pendant une saison de chasse, plus d'un orignal, de deux chevreuil et de deux caribous ; et dans le cas de contravention au présent article, le délinquant est passible de la même pénalité que s'il avait chassé en temps prohibé.

Le fait, pour une même personne, d'ex-pédier directement ou indirectement plus d'un orignal, plus de deux chevreuils ou plus de deux caribous est une preuve prima facie qu'elle a elle-même chassé, tué ou pris le gibier ainsi expédié, et il lui incombe de

INVENTE une NOUVELLE

Dite plus blanche et moins chère que le Gaz et l'Electricité

Un brevet d'Ottawa a été accordé, par le rouvernement a un ingemeur en lumiere du nom de Johnson, pour une nouvelle lampe brélant seulement de l'huile de charbon ordinaire. Cette lampe produit une vapeur de l'huile, faisant une fiamme bleue qui se transforme comme un manteau, ce qui produit une lumière forte, douce et très blanche.

Comme elle ne consume que 6% d'huile avec 94% d'air, elle est excessivement écono-mique. On la dit très simple à employer sans odeur, sans bruit, et aucunement dange-

N. D. Johnson, 246 rue Craig-ouest. Il désire des représentants locaux et offre un plan de vente absolument avantageux. Il offre même une lampe à titre gracieux à celui qui le premier en fera usage dans chaque localité et l'aidera à introduire cette nouvelle lumière.

prouver qu'il n'y a pas eu contravention aux dispositions du présent article. Le ministre peut néanmoins, s'il le juge

à propos, accorder à toute personne domi-ciliée dans la province, sur paiement d'un droit de cinq piastres, un permis tempo-raire l'autorisant à chasser, tuer ou prendre vivants au plus trois caribous et trois chevreuils additionnels pendant une sai-

son de chasse.

Toutefois, le ministre peut dispenser du paiement du droit ci-dessus tout colon de bonne foi ou tout sauvage dont la pauvreté lui est démontrée d'une manière satisfai-sante et qui a besoin de ce gibier comme un moyen de subsistance pour lui-même et sa famille.

Le ministre peut aussi accorder au pro-priétaire de l'île d'Anticosti, aux conditions qu'il détermine, un permis pour tuer au-tant des animaux susdits qu'il le juge à

propos.

20 Dans tous les cas, le délinquant est sujet au paiement des frais ; et, à défaut du paiement immédiat de l'amende et des frais, dans les cas de contravention aux ar-ticles 2310 ou 2311, il est passible d'un emprisonnement de pas moins d'un mois et de pas plus de six mois ; et dans le cas d'une troisième infraction ou de toute au-tre récidive, il est passible de l'amende et de l'emprisonnement, à la fois, mentionnés dans les articles 2310 ou 2311, selon le cas.

(A suivre)

La maison Versailles-Vidricaire-Boulais (limitée), engage son propre crédit sur les valeurs qu'elle vous offre en vente. Elle ne garantit pas que les entreprises indus-trielles ou commerciales qu'elle aide à finan-cer ne feront jamais faillite, mais elle prend ses précautions pour que les por-teurs d'obligations ou d'actions privilé-giées, selon le cas, soient remboursés intégralement quoi qu'il advienne.

Le cultivateur progressiste qui place tout tes ses économies en valeurs sures portant tes ses economies en valeurs sures poi tant de 5½ à 7% d'intérêt n'a pas à craindre les mauvaises années La maison Versail-les-Vidricaire-Boulais (limitée) ne place pas d'autres valeurs.

iles Gauvin

IMPORTATEUR DE **NOUVEAUTES**

Représentant :

HARDES FAITES "SEMI-READY" Spécialité:

CONFECTION POUR HOMMES FEMMES ET ENFANTS.

183, RUE ST-JOSEPH, - - QUEBEC Phones 1540-6541

> LA BANQUE MOLSONS

INCORPOREE EN 1855

Capital et Fonds de Réserve \$9,000,000.

128 Succursales au Canada

Dans tous les hureaux de la hanque Molsons vous recevrez, pour vos comptes de banques—personnels et d'affaires, la même attention prompte et courtoise. Il doit probablement y avoir dans votre voisinage, une succursale de la Banque Molsons

Nous acceptons les dépôts d'un dollar en montant.

Section

On se

C'est

augmentai

rurales vei

fier le soin

minuer d'

abandon o

manité. C

plus chers

familles q

fession qu

vie étroite C'est

difficiles,

l'émigrati

c'est de s peu plus

moins po

lité a cha

prendre &

des anima

leur prix, celui_qui

la classe t

tifiques q

si poétiqu

neur à pl

grand'mè

pas, chèr

Ce s

Le pl

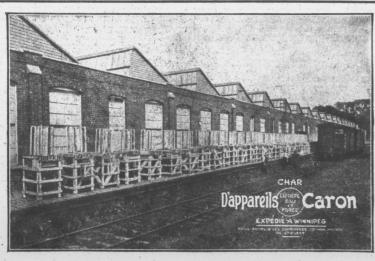
Dept

Les é

" Les

Vous .c

s'agit et tage cous patience vous des fonction j'entends jours de jours que de souve moments errer va de décou Le seul s qu'alors très rapi vacances mettre to de me rei je serai t prochain Dieu sait vers nous



Le premier char d'Appareils Lumière, Eau et Force Caron expédié de la Manufacture de la Longue-Pointe dans l'Ouest Canadien pour rempiir les commandes reçues des Agents de ces Provinces.

Plus de 300 Appareils ont été installés dans les maisons de Ferme Canadiennes au cours des trois derniers mois, ce qui démontre amplement le développement phénoménal de cetie entreprise.